



SI

- L'entretien et la restauration du bâti ancien fait partie de vos marchés habituels.
- Vous intervenez occasionnellement sur ces marchés.
- Vous n'avez jamais réalisé ce type de chantiers mais vous souhaitez le faire.
- Vous envisagez de vous spécialiser sur le patrimoine.
- Vous voulez vous faire connaître et faire reconnaître vos compétences.

ALORS LE CIP EST FAIT POUR VOUS !



LA CAPEB À VOS CÔTÉS
DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

www.caheb.fr

95 CAPEB
DÉPARTEMENTALES

12 CAPEB
RÉGIONALES

1 CONFÉDÉRATION
NATIONALE

**Vous souhaitez développer
votre activité sur les marchés
du bâti ancien
et du patrimoine ?**

La CAPEB vous accompagne
dans votre réflexion et dans
vos démarches.

www.patrimoinebati.caheb.fr

 **MÉTIERES
DU PATRIMOINE**
Les artisans du bâtiment s'engagent

**CERTIFICAT D'IDENTITE
PROFESSIONNELLE**

**POUR QUI ?
POUR QUOI ?**

www.caheb.fr



 **CAPEB**
L'Artisanat du Bâtiment

 **CIP**
PATRIMOINE
Les artisans du patrimoine bâti

LE CIP, QUÉSACO ?

Le Certificat d'Identité Professionnelle, dit CIP, a été créé par la CAPEB pour permettre aux artisans de faire valoir leurs compétences sans pour autant être obligés d'acquiescer une qualification.

Le CIP est un label volontaire.

Il permet de renseigner les maîtres d'oeuvre et les maîtres d'ouvrage sur les compétences des entreprises qui en sont titulaires, à partir de références de chantier.

Le CIP Patrimoine met en valeur les références portant spécifiquement sur des chantiers du patrimoine.

Le CIP n'est pas une qualification, ni une obligation, ni une contrainte.

C'est un signe de reconnaissance de votre savoir-faire, un moyen simple de montrer ce que vous savez faire.

Le CIP est admis en marchés publics comme un moyen de faire la preuve de vos compétences.



COMMENT OBTENIR UN CIP PATRIMOINE ?

3 exigences simples :

- **Être artisan.**
- **Avoir suivi le stage préparant du CIP mention Patrimoine.**
- **Présenter au minimum 3 références de chantier de restauration de bâti ancien de qualité.**

« Les Monuments historiques représentent une partie de notre patrimoine architectural. Mais le Patrimoine est aussi constitué du bâti ancien construit avant 1948 ou présentant un intérêt historique, patrimonial ou encore technique avec une ancienneté du bâti d'au moins 50 ans. »



3 JOURS DE FORMATION POUR :

- rencontrer les principaux acteurs de ces marchés (ABF, CAUE, DRAC, etc) ;
- échanger avec d'autres artisans du patrimoine ;
- faire le point sur les principaux types de bâtis, la notion de patrimoine, son périmètre ;
- mieux connaître les règles d'urbanisme spécifiques,
- apprendre à valoriser votre savoir-faire ;
- être accompagné personnellement dans le parcours que vous aurez défini et choisi vous-même.